

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 mars 2021**

**Date de la convocation : 22 mars 2021**

**OPERATION ARGENT DE POCHE 2021**

La Communauté de communes ayant reçu un avis favorable de la DDCSPP, il est proposé de renouveler le dispositif « Argent de poche » en 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** la mise en place du dispositif au cours des vacances d'été, du 7 au 23 juillet 2021.

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Un courrier va être envoyé aux jeunes concernés, afin de donner dès maintenant leurs disponibilités. Les principaux chantiers consisteront en un rafraîchissement des bancs publics, abri brésilien, potelets en bois (lasure), réfection du calvaire rue de la Promenade, désherbage, ménage de la salle de loisirs, du grenier de la mairie et de l'église.

**ADMISSION EN NON-VALEUR**

M. le maire expose au Conseil Municipal que le Trésorerie de Craon a présenté une situation de produit inférieur au seuil de poursuite pour le budget commune :

<b>Exercice</b>	<b>Réf. De la pièce</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
2018	T. 149	Facturation cantine	0.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE de procéder à l'admission en non-valeur telle que présentée ci-dessus**  
**AUTORISE M. le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires**

**PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS SUR LA COMMUNE DE  
SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU**

Monsieur le maire expose que la commune de Segré-en-Anjou-Bleu prend en charge sur son budget l'avance de la totalité des frais de fonctionnement pour les enfants hors commune scolarisés dans ses écoles publiques, à charge pour elle de récupérer auprès de chaque commune sa participation établie par l'Inspection de l'Education Nationale.

4 enfants de la commune fréquentent les écoles publiques de Segré-en-Anjou-Bleu, 3 en classe de maternelle et un en classe élémentaire.

Pour l'année scolaire 2020/2021, les frais de fonctionnement pour un élève s'élevaient à 1 548.32 € en maternelle et à 414.68 € en élémentaire, soit 5 059.64 € pour l'année 2020/2021

## PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS SUR LA COMMUNE DE CRAON

Monsieur le maire expose que la commune de Craon prend en charge sur son budget l'avance de la totalité des frais de fonctionnement pour les enfants hors commune scolarisés dans ses écoles publiques, à charge pour elle de récupérer auprès de chaque commune sa participation établie par l'Inspection de l'Education Nationale. Cette contribution est due pour l'année entière dès validation des listes d'enfants inscrits à chaque rentrée, aucune contribution ne sera due pour une inscription en cours d'année.

Vu le certificat d'inscription scolaire d'un enfant de la commune fréquentant l'école maternelle publique Erik Satie de Craon pour l'année scolaire 2021/2022, le conseil municipal accepte verser une participation aux frais de scolarité pour un enfant en classe de maternelle à hauteur du coût moyen départemental en vigueur.

## INVESTISSEMENTS 2021

Monsieur le maire invite à une discussion sur les investissements projetés pour 2021 en vue du vote du budget primitif 2021.

### **\*Adressage**

2 devis hors pose :

-Lacroix : 8 140 € HT

-Self Signal : 9 122 € HT

Il est prévu d'effectuer les travaux en régie en comptant la pose de 120 panneaux pour 1 mois de travail par 2 agents.

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'enveloppe de 7 522 € du Plan de Relance du Département.

### **\*Aire de jeux pour enfants**

Jeux en inox : entre 7 000 € et 9 000 €

Terrassement : 1 100 €

+ un contrôle des équipements avant la mise en service

Les subventions possibles de la CAF et de la MSA sont actuellement en suspens.

### **\*Bosquet derrière la mairie**

Prévision de 40 arbres d'essences diverses : chêne, hêtre, érable, merisier, gingko biloba

Pour de jeunes plants : 400 € d'arbres + 100 € de location de mini-pelle

### **\*Opération « Une naissance, un arbre » de la Région**

Dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023, la Région a lancé l'opération « Une naissance, un arbre » en 2019 permettant à chaque bébé ligérien devenir parrain d'un arbre, de sensibiliser et de mobiliser les habitants à la restauration de la trame verte locale.

Une aide forfaitaire couvrant les dépenses liées à l'achat des plants, à la préparation du sol, au paillage et à la protection individuelle, de **15 € par arbre**, sera versée sur présentation d'un extrait du registre d'état civil le nombre de naissances de l'année écoulée et des justificatifs de la dépense liée aux plantations associées.

Lieu de plantation possible sur la commune : sur une portion de la parcelle ZN 284 derrière le lotissement des Vignes, entre l'issue de l'allée des Vignes et le 27 rue de la Promenade.

### **\*Subvention du GAL Sud Mayenne**

Lors de l'enfouissement des réseaux en 2017, une subvention du GAL Sud Mayenne pour l'opération Cap au Led avait été sollicitée pour la partie éclairage public. La somme de 8 300 € a été versée à la commune au mois de février de cette année.

### **\*Eclairage du City Stade**

Devis de Green Via pour 3 projecteurs : 857 €

## QUESTIONS DIVERSES

### **\*Personnel de garderie**

Pour exercer à la garderie, Mme PLANCHENault doit être titulaire du BAFA, elle s'est inscrite pour la session du 26 avril au 3 mai pour un montant de 449 €, cette formation sera prise en charge par la commune.

### **\* Recrutement d'un agent technique polyvalent**

Mme Sandrine MOLBERT a demandé sa mutation vers la commune d'Ombrée d'Anjou à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021. Des entretiens de recrutement auront lieu le 26 mars 2021 conjointement avec le maire de Chérancé. Pour rappel, ce poste est de 19 h à Saint Quentin et de 16 h à Chérancé.

### **\*Elections**

Les élections départementales et régionales auront lieu le 13 juin pour le 1<sup>er</sup> tour et le 20 juin pour le 2<sup>ème</sup> tour.

**\*Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes** : à inscrire à l'ordre du jour avant le 30 juin 2021.

### **\*Campagne de vaccination**

Les rendez-vous pour se faire vacciner sont difficiles à obtenir, chacun est invité à communiquer auprès des personnes concernées qu'elles peuvent s'adresser directement au Pôle Santé de Craon.

**\*Voirie** : Curage des fossés chemin de la Trézure, chemin de la Rue et chemin du Clos.

### **DATES A RETENIR :**

\*Réunion du Conseil Municipal : jeudi 15 avril 2021 à 20h00